

DELIBERATION N°17

Fournitures scolaires des écoles maternelles et élémentaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE 17 FEVRIER DEUX MILLE ONZE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 février et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice (à partir de la question n°4 jusqu'à la question n°17), M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n°3), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°4), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°4 jusqu'à la question n°15), Mme EMO Céline (à partir de la question n°3), Mme GILLET Christelle, Mme Barkissa SANOKO (à partir de la question n°4), M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°18), M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°2), M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°3), Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°16), Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°2), Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°3), Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien (à partir de la question n°18), M. DUTHUIT Michel à M. Daniel VERGER, Mme AUDIGOU Sabine à M. François LEFEBVRE (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°16), Mme EMO Céline à M. LAPENA Christian (jusqu'à la question n°2), Mme LEMOINE Françoise à M. BAZIN Jean, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que conformément à l'article L.2321-2 du code général des collectivités territoriales, l'acquisition du matériel d'enseignement à usage collectif est une dépense obligatoire, à la charge des communes.

En outre, la municipalité entend garantir la gratuité de l'enseignement en prenant en charge les fournitures scolaires à caractère individuel, afin que chaque enfant soit équipé. La Ville souhaite en effet que les familles ne soient pas sollicitées financièrement pour assurer la scolarité des enfants.

En dehors de toute contrainte liée à l'obligation scolaire, il est proposé d'accorder également un crédit « élève et classe » aux écoles maternelles et élémentaires et de participer au fonctionnement des 4 réseaux d'aide et de la médecine scolaire implantés à Dieppe. Les crédits proposés pour l'année 2011 sont à l'identique de l'année 2010.

	crédits élèves 2010	crédits élèves 2011
ELEMENTAIRES		
Livres	17,50 €	17,50 €
Fournitures Gratuites	20,50 €	20,50 €
Ecole en Z.E.P.		
Livres	17,50 €	17,50 €
Fournitures gratuites	24,50 €	24,50 €
Crédit collectif CLASSE	158,00 €	158,00 €
Crédit Classe intégration		
Classe	60,00 €	60,00 €
Elève	21,50 €	21,50 €
Poste d'adaptation	95,00 €	95,00 €
Crédit école (consommables informatique)	160,00 €	160,00 €

MATERNELLES		
Crédit élèves	21,50 €	21,50 €
Crédit élèves Z.E.P.	21,50 €	21,50 €
Crédit classe	158,00 €	158,00 €
Crédit école (consommables informatique)	80,00 €	80,00 €
RESEAUX D'AIDE	4 000,00 €	4 000,00 €
MEDECINE SCOLAIRE	350,00 €	350,00 €

Pour mémoire, le marché des fournitures et des livres est reconduit avec la Librairie des écoles et Janvier.

Considérant l'avis formulé par la commission n° 4 du 08 février 2011.

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le crédit global affecté à l'achat des fournitures scolaires des écoles maternelles et élémentaires à 133 767 € et d'approuver les propositions telles que détaillées dans le tableau ci-dessus.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--